

Hauts-de-France, Somme  
Mers-les-Bains  
54, 55 esplanade du Général-Leclerc, ancienne esplanade de la Plage

## Maison à deux logements accolés, dite Mignon et Carmen

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA80001360  
Date de l'enquête initiale : 2002  
Date(s) de rédaction : 2003  
Cadre de l'étude : patrimoine de la villégiature la Côte picarde  
Degré d'étude : étudié

### Désignation

Dénomination : maison  
Précision sur la dénomination : maison à deux logements accolés  
Appellation : Mignon, Carmen  
Parties constituantes non étudiées : cour

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville  
Références cadastrales : 1982. AE 546, 547

### Historique

Maison à deux logements accolés dits Mignon et Carmen construite entre 1895 et 1898 (imposition du cadastre en 1898) par E. Sallé (signature des plans publiés), architecte à Amiens (Somme), pour James Lawson Traill (source : matrices cadastrales), constructeur mécanicien à Albert (Somme) qui avait acheté le lot numéro 17 en 1894 avec Paul Migeot (source : A.D. Somme, 99 O 2591), propriétaire à Paris, pour 8100 francs. Des plans portent le tampon d'A. Sallé. La construction a subi des modifications, même si 'Mignon' conserve des éléments d'origine : suppression des épis de faîtage, modification du bow-window surmonté d'un balcon. 'Carmen' a été enduite, les encadrements des baies et balcons modifiés, le bow-window supprimé. Les plans de l'édifice ont été publiés vers 1910 dans le recueil d'architecture 'Villas et cottages des bords de la mer'.

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle

Auteur(s) de l'oeuvre : Eugène Sallé (architecte, attribution par source), Auguste Sallé-Landreau (architecte, attribution par source)

Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : James Lawson Trail (commanditaire, attribution par source)

### Description

Edifice établi en front de mer, en léger retrait de la rue, et entre deux mitoyens. Des courettes occupent le fond de parcelle. Le gros-oeuvre, en brique, est laissé apparent, hormis pour le logement de droite, recouvert d'un enduit. Le toit, en ardoise, est couvert à longs-pans brisés, et pignons couverts du fait de la mitoyenneté. La construction est composée de deux logements de deux travées de largeur inégale chacun, la travée la moins large recevant l'entrée. La travée la plus large est mise en valeur par une porte-fenêtre au rez-de-chaussée, des balcons pour le logement de droite, et un bow-window surmonté d'un balcon pour le logement de gauche. La hiérarchie établie entre les deux travées est aussi visible sur le toit, avec des fenêtres de lucarnes placées en amortissement et de taille différente, celle de la travée forte étant couverte d'un petit toit en pavillon. Une large corniche court le long du faîte du mur gouttereau et des bandeaux de ciment peints en blanc marquent la séparation des niveaux.

## Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique ; enduit partiel

Matériau(x) de couverture : ardoise

Étage(s) ou vaisseau(x) : sous-sol, 2 étages carrés, étage de comble

Type(s) de couverture : toit à longs pans brisés ; toit en pavillon ; pignon couvert ; noue

## Décor

Techniques : céramique

Représentations : ornement géométrique ; coquille Saint-Jacques

Précision sur les représentations :

Les travées latérales présentent des cabochons de céramique sur le faîte du mur gouttereau alors que les travées centrales présentent des carreaux avec motif géométrique. Le tympan d'une des baies de 'Mignon' est orné d'un motif de coquille Saint-Jacques.

## Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

## Références documentaires

### Documents d'archive

- AD Somme. Série O ; 99 O 2591. **Mers-les-Bains, acquisitions, aliénations, leg (1874-1925).**
- AD Somme. Série P ; 3 P 533/9. **Mers-les-Bains, matrices cadastrales des propriétés bâties (1882-1911).** case 462

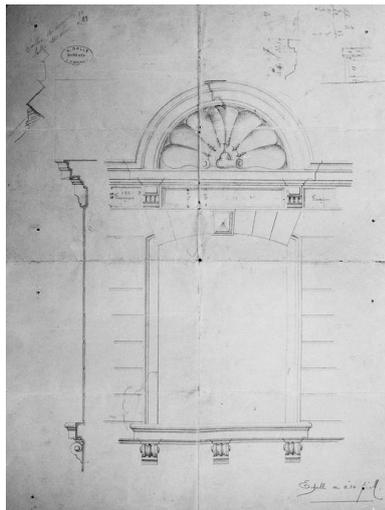
### Documents figurés

- **1 : Villa Graziella-Habanera, 2 : Villa Mignon-Carmen**, photographie noir et blanc, d'après Ernest Bertrand et E. Salle architectes In : *Villas et cottages des bords de la mer. Façades, intérieurs, plans*. Paris : Charles Schmid, [ca 1910], 87 pl.  
pl. 52
- **Villa Mignon-Carmen à Mers-les-Bains, plan du rez-de-chaussée**, d'après E. Salle architecte. In : *Villas et cottages des bords de la mer. Façades, intérieurs, plans*. Paris : Charles Schmid, [ca 1910], 87 pl.  
pl. 53
- Etude de fenêtre, dessin, par A. Salle architecte, 4e quart 19e siècle (AC Mers-les-Bains : non coté).

### Bibliographie

- JOLY, Robert, PICARD, Dominique. **Secteur sauvegardé de Mers-les-Bains, rapport définitif**. Rapport dactylographié, juin 1988.  
[n.p.]
- **Villas et cottages des bords de la mer. Façades, intérieurs, plans**. Paris : Charles Schmid, [ca 1910], 87 pl.  
pl. 52, 53

## Illustrations



Etude de fenêtre, par A.  
Salle architecte, 4e quart 20e  
siècle (AC Mers-les-Bains).

Phot. Leullier Irwin  
IVR22\_20008000606XB



Vue d'ensemble depuis l'esplanade.  
Phot. Marie-Laure Monnehay-Vulliet  
IVR22\_20048000302XA

## Dossiers liés

### Dossiers de synthèse :

Les maisons et les immeubles de la station balnéaire de Mers-les-Bains (IA80001467) Hauts-de-France, Somme, Mers-les-Bains

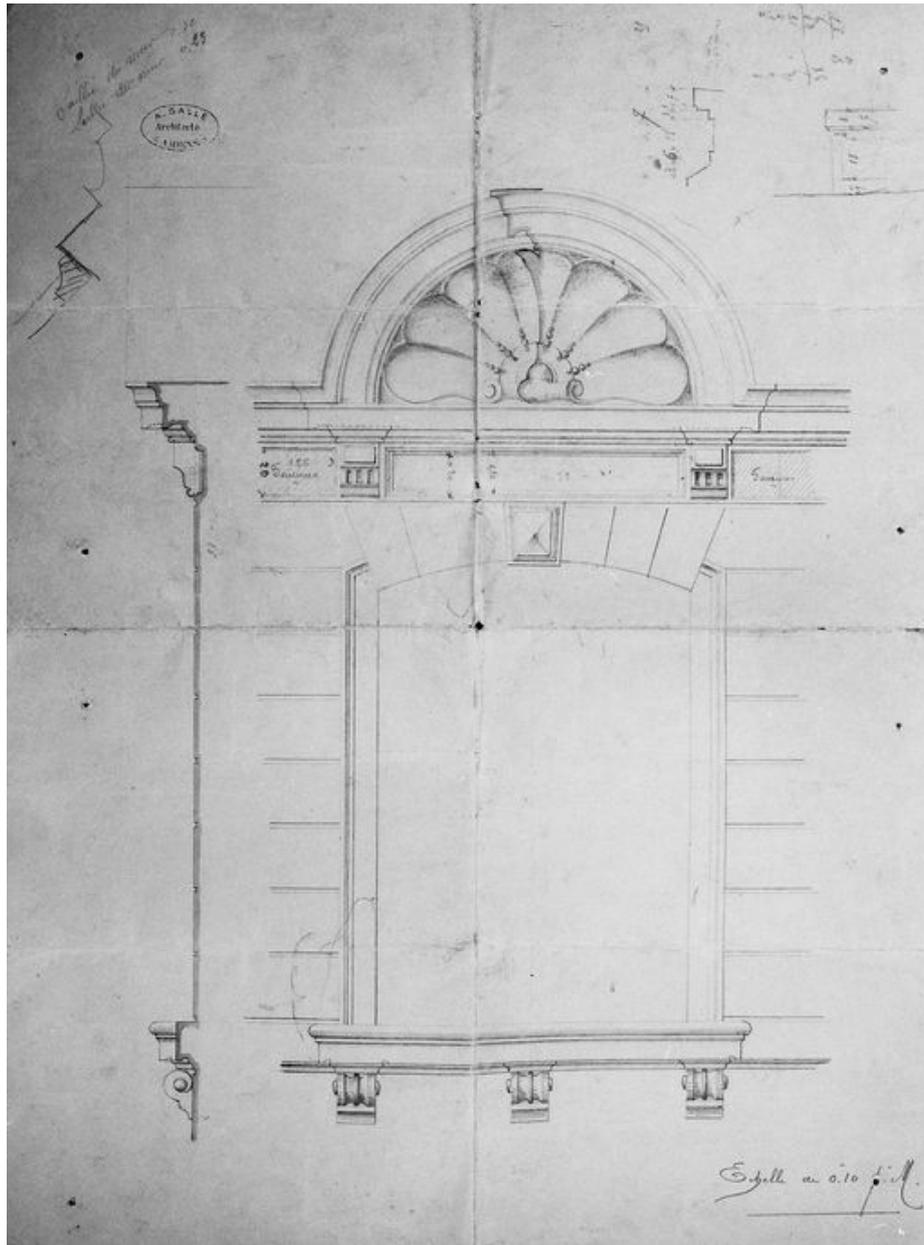
### Oeuvre(s) contenue(s) :

### Oeuvre(s) en rapport :

Lotissement communal 7 à Mers-les-Bains (IA80001306) Hauts-de-France, Somme, Mers-les-Bains

Auteur(s) du dossier : Elisabeth Justome

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI



Etude de fenêtre, par A. Salle architecte, 4e quart 20e siècle (AC Mers-les-Bains).

IVR22\_20008000606XB

Auteur de l'illustration : Leullier Irwin

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) AGIR-Pic  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble depuis l'esplanade.

IVR22\_20048000302XA

Auteur de l'illustration : Marie-Laure Monnehay-Vulliet

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) SMACOPI ; (c) AGIR-Pic  
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation